

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-34

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 mai 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le quatre mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
 Nombre de Membres présents : 15
 Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 30 avril 2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Sandra PENIN, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Annick FALCAND, Mme Laurence DAUJAT, Mme Isabelle PAGNEUX, M. Christophe TRIPOZ, M. Lionel SCIARRINO, Mme Katia GARBAZ, M. Cédric VELON, M. Cyril GILBERT, Mme Aurélie ROY, M. Brice JANODY.

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Annick FALCAND

BUDGET GENERAL 2026 - DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

Vu le budget général 2026 de la commune de Malafretaz ;

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier le budget suite à une erreur d'imputation budgétaire lors du vote et à un déséquilibre dans les prévisions d'amortissement.

Il propose au conseil municipal la délibération suivante

Fonctionnement - Dépenses

6288	Autres services extérieurs (+ Réserve financière)	900,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-515,00 €
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	-385,00 €
TOTAL dépense de fonctionnement		€ 0,00

Investissement - Dépenses

192	Plus ou moins-values sur cession	-1 000,00 €
212	Agencement et aménagement de terrain - Village	1 000,00 €
TOTAL dépense d'investissement		€ 0,00

Investissement - Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	-515,00 €
2804182	Amortissement subvention org. Publics	500,00 €
2805	Amortissement concessions et droits similaires	15,00 €
TOTAL recettes d'investissement		€ 0,00

Delibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le

Publiée le

22 MAI 2026

22 MAI 2026

Le Maire, G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
 001-210102299-20260504-2026-34b-BF
 Date de télétransmission : 22/05/2026
 Date de réception préfecture : 22/05/2026

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-34

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise la délibération modificative N°1 du Budget Général 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Annick Falcand



Le Maire,
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire, G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260504-2026-34b-BF
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026